

16 décembre 2019

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues tenue le seize (16) décembre 2019 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: mesdames les conseillères et messieurs les conseillers:

Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Thomas Fortier-Pesant, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

19-12-259

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. TRÉSORERIE :**
 - 3.1 Adoption des comptes à payer 2019-12-12.
- 4. ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adoption du règlement numéro 230-1-20 visant la modification de la clause de taxation imposée dans le règlement numéro 230-04;
 - 4.2 Entretien de la patinoire saison 2019-2020 – Engagement du personnel.
- 5. VOIRIE :**
 - 5.1 Aucun point
- 6. URBANISME :**
 - 6.1 Aucun point
- 7. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 7.1 Aucun point
- 8. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
 - 8.1 Aucun point
- 9. IMMEUBLES :**
 - 9.1 Aucun point
- 10. VARIA :**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS :**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

19-12-260

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2019-12-12

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2019-12-12 des comptes payés et à payer au montant de 625 743,75\$ en date du 12 décembre 2019, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois de novembre 2019 au montant de 23 473,55\$.

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 649 217,30\$.

ADOPTÉE

19-12-261

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 230-1-20 VISANT LA
MODIFICATION DE LA CLAUSE DE TAXATION IMPOSÉE DANS
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 230-04**

16 décembre 2019

ATTENDU QUE la Municipalité Saint-Hugues a adopté, le 31 août 2004, le *Règlement numéro 06-84 décrétant des travaux de construction d'aqueduc, d'égout, de voirie ainsi que d'un émissaire pluvial sur la rue Beaudry et autorisant l'emprunt pour en acquitter le coût*;

ATTENDU QUE le financement permanent de cet emprunt a été effectué;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le bassin de taxation illustrant les immeubles assujettis au paiement de la taxe spéciale imposée par le règlement numéro 230-04 pour tenir compte de la création d'un nouveau lot desservi par les travaux décrétés par ce règlement, connu et désigné sous le numéro 6 332 399 du Cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le propriétaire de ce lot est informé de la situation;

ATTENDU QUE les dispositions de l'article 1077 du *Code municipal*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil du 3 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GINETTE DAVIAU ET RÉSOLU QUE LE RÈGLEMENT SUIVANT, PORTANT LE NUMÉRO 230-1-20 SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le règlement numéro 230-04 est modifié en remplaçant son annexe « B » illustrant le bassin de taxation par la nouvelle annexe « B » intitulé « bassin de taxation » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

19-12-262

ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2019-2020 – ENGAGEMENT DU PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'embauche de Messieurs Xavier et Vincent Bastien pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2019-2020 selon les conditions discutées entre la directrice générale et les membres du conseil.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

19-12-263

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heures six (20h06), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce (^e) jour de _____ 2019.

16 décembre 2019

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, secrétaire-trésorière
et directrice générale